

Case Postale 65  
2852 Courtételle  
T 41 32 420 74 20  
F 41 32 420 74 21  
info@frij.ch  
www.frij.ch

Fondation  
Rurale  
Interjurassienne

COURTEMELON LOVERESSE

# **Brevet fédéral de paysanne**

## **Présentation / Plan d'étude / Organisation**

Courtemelon & Loveresse, juillet 2019

## FORMATION DE LA PAYSANNE EN BREF

### Formations offertes

Formation à la carte :	près de 20 modules disponibles
Préparation au brevet :	9 modules obligatoires plus de 10 modules à options, 2 modules requis 520 périodes de cours 500 heures de travail à domicile en moyenne le volume de cours et de travail personnel dépend du choix des modules

### Coûts

Ecolages modules obligatoires	: Fr. 10'320.-	
Ecolages modules à option	: Fr. 1'760.-	en moyenne selon choix des modules
Matières premières	: Fr. 300.-	
Matériel d'enseignement	: Fr. 1'000.-	environ selon choix des modules
Taxes d'examens modulaires	: Fr. 1'540.-	
Taxes d'examens finaux	: Fr. 950.-	
<b>Total</b>	<b>: Fr. 15'870.-</b>	
Subvention fédérale*	: Fr. 7'460.-	
Participation canton ou profession*	: Fr. 2'800.-	
<b>Solde net</b>	<b>: Fr. 5'610.-</b>	

\* Au terme de la formation, les personnes qui se présentent aux examens finaux du brevet récupèrent 50 % des coûts de formation auprès de la confédération et Fr. 20.- par demi-jours de cours auprès de l'ECE grâce à un soutien des cantons ou de la profession à la formation professionnelle supérieure.

### Organisation des cours

Périodes de cours	: août à juin
Fréquence	: en principe 1 à 2 demi-jours de cours par semaine et par module
Horaire journalier	: 08h45-12h00 et 13h15-16h30
Lieux	: Courtemelon en majorité, Cernier, et Loveresse pour les cours ne nécessitant pas d'équipements particuliers et selon la provenance des participantes

L'ensemble des modules est réparti sur un cycle de formation de 3 ans, à raison de 1, parfois 2, jour(s) de cours par semaine.

### Renseignements

Fondation Rurale Interjurassienne  
Courtemelon / CP 65  
2852 Courtételle  
Tél. : 032 420 74 20  
[www.frij.ch](http://www.frij.ch)

EMTN-Cernier  
Rte de l'Aurore 3  
2053 Cernier  
Tél. : 032 717 45 00  
[www.cpln.ch](http://www.cpln.ch)

Resp. : Pierre-André Odiet, FRI Courtemelon  
Tél. direct : 032 420 74 36 - E-mail : pierre-andre.odiet@frij.ch

## Description générale de la formation

L'Ecole de chefs d'exploitation (ECE) Arc jurassien, organisée en collaboration par la Fondation Rurale Interjurassienne (FRI), à Courtemelon et Loveresse, et par l'Ecole des Métiers de la Terre et de la Nature (EMTN), à Cernier, offre des cours modulaires qui répondent aux besoins spécifiques de la paysanne. Suivis en emploi, ces cours permettent aux participantes d'acquérir les compétences nécessaires pour participer activement à la conduite de l'entreprise agricole, mettre en valeur les produits et prestations de l'exploitation, gérer des branches de production choisies, développer des activités annexes et entretenir des relations efficaces avec les nombreux partenaires de l'agriculture. Ils permettent également d'acquérir des compétences professionnelles pour la gestion du quotidien. Ils peuvent être suivis :

- dans leur intégralité pour l'accès au brevet fédéral de paysanne ;
- en formation à la carte en fonction des besoins et des intérêts de chacune.

La paysanne titulaire d'un brevet fédéral participe à la conduite de l'exploitation et gère un ménage agricole de manière performante :

- dispose du sens d'entreprendre et d'innover ;
- maîtrise l'organisation dans les travaux agricoles et les tâches domestiques ;
- conjugue diverses activités relevant des domaines de la production et de la consommation.

Le brevet fédéral de paysanne bénéficie d'une reconnaissance tant sur le plan professionnel que légal. Ainsi, il permet de remplir les exigences requises pour l'obtention des paiements directs ou d'aides à l'investissement. Ce brevet peut être le point de départ pour une cheffe d'exploitation agricole.

## Concept pédagogique

Les cours sont dispensés selon un système modulaire. Dans ce concept :

- un module est une unité de formation autonome ;
- il se réfère à un domaine déterminé, défini par la ou les compétence(s) qu'il permet d'acquérir ;
- sa durée varie généralement entre 20 et 80 heures, comprenant une part d'enseignement en classe et une part de travail personnel ;
- chaque module se termine par une évaluation, qui pourra, le cas échéant, être capitalisée pour l'obtention d'un titre ou d'un diplôme.

L'enseignement orienté sur la **capacité d'action** de l'apprenant prend, dans le système modulaire, une importance toute particulière. En effet, l'hétérogénéité des groupes et la diversité des formes d'enseignement et d'apprentissage demandent une conception plus élargie et approfondie de ce que l'on entend habituellement par apprendre. (Source : Société suisse pour la recherche appliquée en matière de formation professionnelle. Septembre 1997. Documentation pour le projet « Formation professionnelle selon le système modulaire ». 2<sup>e</sup> édition)

Pour chaque module, l'accent sera mis sur le développement de compétences relevant des quatre domaines suivants :

### **1. Compétences professionnelles**

Exemples : savoir, faits, connaissances, compréhension, arguments, jugements.

## **2. Compétences personnelles**

Exemples : confiance en soi, indépendance, motivation, engagement, identification, joie d'apprendre, responsabilité, créativité.

## **3. Compétences sociales**

Exemples : coopération, travail de groupe, communication, conflits, direction de groupes, capacité critique.

## **4. Compétences méthodologiques**

Exemples : organiser, planifier, visualiser, structurer, ordonner, rechercher, consulter, améliorer les méthodes d'apprentissage et de travail.

Dans une formation orientée sur la capacité d'agir, enseignants et apprenants travaillent ensemble en respectant les différents styles d'apprentissage et en le facilitant avec les moyens adéquats. Par exemple :

- garder un lien avec la réalité ;
- accorder à l'organisation et la responsabilité personnelles la place qu'elles méritent ;
- viser, dans la mesure du possible, des résultats concrets, tangibles ;
- utiliser des formes d'enseignement et d'apprentissage élargies et différenciées ;
- entraîner la capacité de coopérer, le processus d'apprentissage étant aussi important que le résultat.

A la fin d'un module, le contrôle de compétence (examen) mesure la façon de faire et la manière d'être, autant que les connaissances.

## **Plan de formation**

Le contenu des cours porte sur :

- l'économie et la gestion d'entreprise ;
- la cuisine et l'alimentation, la mise en valeur des produits, le jardinage, la gestion du ménage ;
- la diversification des productions et des prestations ;
- les techniques de productions agricoles.

Le tableau 1 présente les modules proposés par l'ECE Arc jurassien dans le cadre de la formation de la paysanne. Les descriptifs des différents modules peuvent être consultés sur les sites :

- [www.paysannes.ch/fr/](http://www.paysannes.ch/fr/) -> Formation, ou
- [www.agri-job.ch/fr/](http://www.agri-job.ch/fr/) -> Formation supérieure

**Tableau 1 : Modules proposés dans le cadre de la formation de la paysanne**

N°	Titre du module	Durée (demi-jours)	Prix <sup>(1)</sup> <sup>(2)</sup> facturé	Coût net <sup>(2)</sup>
<b>Modules brevet obligatoires</b>				
<b>BP01</b>	Entretien du linge et de l'habitat	16	1'360.-	360.-
<b>BP02</b>	Gestion de l'habitat	10	880.-	240.-
<b>BP03</b>	Famille et société	10	880.-	240.-
<b>BP04</b>	Jardinage	15	1'280.-	340.-
<b>BP05</b>	Alimentation et préparation des repas	20	1'680.-	440.-
<b>BP06</b>	Mise en valeur des produits	15	1'280.-	340.-
<b>BP07</b>	Droit rural	12	1'040.-	280.-
<b>BP08</b>	Comptabilité agricole	10	880.-	240.-
<b>BP09</b>	Economie rurale	12	1'040.-	280.-
<b>Modules à option</b>				
<b>BP11</b>	Introduction à l'élevage bovin	10	880.-	240.-
<b>BP13</b>	Garde du menu bétail et de la volaille	10	880.-	240.-
<b>BP14</b>	Introduction aux grandes cultures des champs	10	880.-	240.-
<b>BP16</b>	Transformation du lait	10	880.-	240.-
<b>BF04</b>	Accueil à la ferme – base**	8	640.-	160.-
<b>BF04a</b>	Accueil à la ferme – restauration à la ferme**	6	560.-	160.-
<b>BF04b</b>	Accueil à la ferme – hébergement à la ferme**	6	560.-	160.-
<b>BF04c</b>	Accueil à la ferme – vente directe**	6	560.-	160.-
<b>BF27</b>	Apiculture	10	880.-	240.-
<b>LW11</b>	Elevage et garde du cheval	16	1'360.-	360.-
<b>LW17</b>	Fabrication fromagère	10	880.-	240.-
	Autres modules AgriAliForm			

(1) Au prix des modules s'ajoutent : une taxe d'examen (Fr. 140.- par module), le matériel d'enseignement

(2) Après avoir passé les examens finaux (réussis ou non), les candidat-e-s récupèrent 50 % de leurs frais de formation auprès de la confédération et Fr. 20.- par demi-jour auprès de l'ECE grâce à un soutien financier des cantons ou de la profession à la formation supérieure agricole.

## **Admission à l'examen final et obtention du titre**

Les conditions suivantes sont requises pour être admise à l'examen final :

- CFC d'une formation professionnelle initiale ou formation terminée en école secondaire II ;
- deux années de pratique professionnelle à 50 % dans un ménage agricole ;
- neufs modules obligatoires certifiés ;
- deux modules à option niveau brevet certifiés.

L'examen final comprend 3 épreuves :

- un travail de projet (dossier écrit, pondération 2) ;
- la présentation du travail de projet (examen oral, pondération 1) ;
- un entretien professionnel (examen oral, pondération 1).

L'examen final est réussi lorsque la moyenne pondérée des 3 épreuves est égale ou supérieure à 4.

## **Coût total de la formation**

Les rubriques suivantes sont à prendre en compte pour déterminer le coût total de la formation :

Ecolages modules obligatoires	: Fr. 10'320.-	
Ecolages modules à option	: Fr. 1'760.-	en moyenne selon choix des modules
Matières premières	: Fr. 300.-	
Matériel d'enseignement	: Fr. 1'000.-	environ selon choix des modules
Taxes d'examens modulaires	: Fr. 1'540.-	
Taxes d'examens finaux	: <u>Fr. 950.-</u>	
<b>Total</b>	<b>: Fr. 15'870.-</b>	
Subvention fédérale*	: Fr. 7'460.-	
Participation canton ou profession*	: <u>Fr. 2'800.-</u>	
<b>Solde net</b>	<b>: Fr. 5'610.-</b>	

\* Au terme de la formation, les personnes qui se présentent aux examens finaux du brevet récupèrent 50 % des coûts de formation auprès de la confédération et Fr. 10.- par demi-jours de cours auprès de l'ECE grâce à un soutien des cantons ou de la profession à la formation professionnelle supérieure.

## **Collaboration FRI-EMTN**

La Fondation Rurale Interjurassienne (FRI) de Courtemelon - Loveresse et l'Ecole des métiers de la terre et de la nature (EMTN) de Cernier collaborent à la mise sur pieds d'une école de chefs d'exploitation unique sur l'Arc Jurassien. Cette école est ouverte aux candidat-e-s du Jura, du Jura bernois et de Neuchâtel.

Les principes généraux suivants sont appliqués pour l'organisation de l'école de chefs d'exploitation de l'Arc jurassien (ECE Arc JU):

- Un corps professoral unique regroupant les enseignants des deux centres de formation est constitué.
- Les travaux de conception, d'organisation et administratifs sont conduits par la FRI.

L'ECE Arc JU est responsable de la formation et de la préparation aux examens de modules et aux examens finaux brevet. Elle organise également les examens de modules, sous le contrôle de la Direction romande des examens professionnels de paysanne.

## **Direction romande des examens professionnels de paysanne**

La Direction romande des examens professionnels de paysanne assure la surveillance des examens modulaires et organise et conduit les examens finaux de brevet. Elle enregistre les inscriptions aux examens modulaires et aux examens finaux de brevet. Elle statue sur les résultats aux examens de modules et aux examens finaux de brevet et établit les bulletins de notes.

## **Corps enseignant**

L'organisation et la responsabilité des modules sont confiées aux enseignants de la FRI et de l'EMTN-Cernier, conformément au tableau 2. En fonction des besoins et des opportunités, d'autres personnes interviennent dans l'enseignement des modules.

Les responsables de modules conçoivent l'enseignement des modules et en assument la part principale. Ils coordonnent l'intervention des autres intervenants. En principe, ils

fonctionnent comme expert dans les examens de modules et sont secondés dans cette tâche par un deuxième expert désigné par la Direction romande des examens professionnels de paysanne.

**Tableau 2:** Enseignants responsables des modules proposés dans le cadre de la formation de la paysanne

<b>Enseignant-e responsable de module</b>			<b>Modules</b>
Valérie Ackermann	032 420 80 83	<a href="mailto:magali.ackermann@frij.ch">magali.ackermann@frij.ch</a>	Restauration et activités de loisir
Armelle Von Allmen	032 889 36 37	<a href="mailto:armelle.vonallmen@ne.ch">armelle.vonallmen@ne.ch</a>	Economie rurale
Olivier Boillat	032 420 74 34	<a href="mailto:olivier.boillat@frij.ch">olivier.boillat@frij.ch</a>	Accueil à la ferme
			Vente directe
			Transformation du lait
Camille Charmillot	032 420 74 75	<a href="mailto:camille.charmillot@frij.ch">camille.charmillot@frij.ch</a>	Elevage et garde du cheval
Manuel Chalverat	032 420 74 79	<a href="mailto:manuel.chalverat@frij.ch">manuel.chalverat@frij.ch</a>	Jardinage
Anne-Catherine Gerber Mélanie Derivaz	032 420 74 41 032 420 74 40	<a href="mailto:anne-catherine.gerber@frij.ch">anne-catherine.gerber@frij.ch</a> <a href="mailto:melanie.derivaz@frij.ch">melanie.derivaz@frij.ch</a>	Famille et société
			Gestion de l'habitat
			Mise en valeur des produits
Jean-Claude Girardin	032 420 74 37	<a href="mailto:jean-claude.girardin@frij.ch">jean-claude.girardin@frij.ch</a>	Elevage bovin
Fanny Gogniat Nathalie Bögli	032 420 80 80	<a href="mailto:fanny.gogniat@frij.ch">fanny.gogniat@frij.ch</a>	Entretien du linge et de l'habitat
		<a href="mailto:nathalie.boegli@frij.ch">nathalie.boegli@frij.ch</a>	
Martial Magnin	032 420 74 47	<a href="mailto:martial.magnin@frij.ch">martial.magnin@frij.ch</a>	Alimentation et préparation des repas
Nicolas Ruchti	032 420 80 74	<a href="mailto:nicolas.ruchti@frij.ch">nicolas.ruchti@frij.ch</a>	Comptabilité agricole
Armelle Von Allmen	032 889 36 37	<a href="mailto:armelle.vonallmen@ne.ch">armelle.vonallmen@ne.ch</a>	Droit rural
A définir			Garde du menu bétail et de la volaille

## **Administration, renseignements**

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès des personnes et services suivants :

Responsable ECE Arc jurassien :

Pierre-André Odiet, Fondation Rurale Interjurassienne, Courtemelon / CP 65, 2852 Courtételle

032 420 74 36, [pierre-andre.odiet@frij.ch](mailto:pierre-andre.odiet@frij.ch)

Secrétariat FRI Courtemelon :

Fondation Rurale Interjurassienne, Courtemelon / CP 65, 2852 Courtételle

032 420 74 20, [info@frij.ch](mailto:info@frij.ch)

Secrétariat FRI Loveresse :

Fondation Rurale Interjurassienne, Beau Site 9, 2732 Loveresse

032 420 80 50, [nicole.yerly@frij.ch](mailto:nicole.yerly@frij.ch)

Secrétariat EMTN-Cernier :

EMTN-Cernier, Aurore 3, 2052 Cernier

032 717 45 00, [francesca.lobosco@rpn.ch](mailto:francesca.lobosco@rpn.ch) , [veronique.gaberel@rpn.ch](mailto:veronique.gaberel@rpn.ch)

Commission romande des examens professionnels de paysanne :

AGORA, Jordils 5, CP 1080, 1001 Lausanne

021 614 04 75, [m.briod@agora-romandie.ch](mailto:m.briod@agora-romandie.ch)